

Rétrospective en **propriété intellectuelle** | 2021

Marie-Hélène Spiess

Janvier 2021 | Décembre 2021

TF, 07.09.2021, 4A_61/2021*

L'absence de protection par le droit des marques de la forme de la capsule Nespresso

La forme des capsules Nespresso ne peut pas être protégée par le droit des marques. En effet, cette forme est techniquement nécessaire, au sens de l'[art. 2 let. b LPM](#), pour l'utilisation des machines Nespresso, qui ne bénéficient plus de la protection d'un brevet. Des formes alternatives présentant des inconvénients ne peuvent être imposées aux concurrent-e-s (CdS). <http://www.lawinside.ch/1099>

Proposition de citation : MARIE-HÉLÈNE SPIESS, Rétrospective en propriété intellectuelle 2021, <http://www.lawinside.ch/pi21.pdf>

Lien de téléchargement : <http://www.lawinside.ch/pi21.pdf>